

FICHE 4 – ÉVALUER UN GESTE PROFESSIONNEL EN SITUATION DE TRAVAIL EN VUE DE VALIDER UN APPRENTISSAGE

Il s'agit d'évaluer les acquis de l'apprenti par rapport à ce que le maître d'apprentissage lui a montré et enseigné. Cela permet de valider des acquisitions, de rassurer l'apprenti et le maître d'apprentissage sur l'adéquation de la progression pédagogique et des méthodes utilisées.

Une démarche en trois temps

AVANT	PENDANT	APRES
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Définir l'activité à réaliser (début/fin). ✓ S'appuyer sur une grille d'évaluation comportant la liste des tâches élémentaires composant l'activité et les critères utilisés (cf. ci-dessous). ✓ Informer l'apprenti de ce qui va se passer. ✓ Présenter à l'apprenti la grille d'évaluation. ✓ Vérifier que l'apprenti a compris ce qu'on attend de lui. ✓ Lui préciser votre position pendant l'évaluation (possibilité ou non de faire appel au maître d'apprentissage). ✓ Préciser à l'apprenti les points de vigilance. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Observer l'apprenti (et ne pas l'aider). ✓ Ne rien dire. ✓ Intervenir en cas de risque majeur. ✓ Noter par écrit. ✓ Remplir la grille d'évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Demander à l'apprenti une autoévaluation. ✓ Lui faire un compte-rendu en vous appuyant sur les points de la grille, et en expliquant : <ul style="list-style-type: none"> ✓ les points positifs, ✓ les points négatifs. ✓ Définir des objectifs de progrès et éventuellement un plan d'action. ✓ Lui dire ce qui est acquis, en cours d'acquisition, pas encore acquis (en lien avec la grille élaborée) en lui expliquant les raisons et les critères. ✓ Conclure si la compétence est validée ou non. Valoriser les acquis et le chemin parcouru. Montrer de façon positive le chemin à parcourir.

Exemples de critères pouvant être utilisés pour construire la grille d'évaluation

Non acquis - En cours d'acquisition - Acquis
 Ne sait pas faire - Sait faire « accompagné » - Sait faire seul

Evaluer les savoir-faire

Le maître d'apprentissage définit la tâche et le résultat attendu. Il doit évaluer si l'apprenti est capable :

- D'évaluer le travail à faire,
- De respecter des consignes,
- De s'organiser dans l'exécution de ses tâches,
- De respecter les délais,
- De s'assurer de la qualité du travail réalisé,
- De respecter les règles d'hygiène et de sécurité,
- De rendre compte du travail accompli.

Quand évaluer ?

La fréquence varie en fonction :

- De ce qui est évalué,



- De l'apprenti et de son niveau scolaire (un apprenti en CAP exige plus de suivi quotidien)
- Du maître d'apprentissage (sa disponibilité, son mode de fonctionnement, son propre niveau de responsabilité),
- De ce que l'on attend de l'évaluation.

Les évaluations doivent être :

- Régulières,
- Relatives à des séquences d'apprentissage,
- Menées à des moments clés du parcours : trimestre, semestre, départ ou retour du CFA...
- L'évaluation du différentiel entre les connaissances et savoir-faire acquis et ceux nécessaires pour passer le diplôme est indispensable neuf à six mois avant l'examen. Cela permet à l'apprenti de valider sa préparation, de s'ajuster et/ou de chercher de l'aide.

Sources bases – CNFPT ou sites des organismes cités – NOV 2015